

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



COMMUNE D' ALLANCHE

Séance du lundi 11 septembre 2023

Membres en exercice :

14

Date de la convocation: 05 septembre 2023

Présents : 11

L'an deux mille vingt-trois et le onze septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Votants: 12

Présents : Philippe ROSSEEL, Eric VIALA, Claudine HOUSELLE, Patrick MERAL, Jean-Paul DUMAS, Alain GRIFFE, Jennifer DEVÈZE, Ludovic LEVAIS, Thierry MARSILHAC, Claude PESCHAUD, Julien THERON

Pour : 12

Présents : Philippe ROSSEEL, Eric VIALA, Claudine HOUSELLE, Patrick MERAL, Jean-Paul DUMAS, Alain GRIFFE, Jennifer DEVÈZE, Ludovic LEVAIS, Thierry MARSILHAC, Claude PESCHAUD, Julien THERON

Contre : 0

Représentés: Madame Audrey BLANQUET par Monsieur Thierry MARSILHAC

Abstention : 0

Excusés: Roland VEDRINES, Jacqueline BARTHAIRE

Secrétaire de séance:

Madame Jennifer
DEVÈZE

Présents non votants :

Absents:

Objet: Demande de subvention au Conseil Départemental du Cantal : Réhabilitation du Manoir de la Robertière - DE_2023_203

Demeure de la fin du XIXe siècle située entre le cœur historique d'Allanche et la gare, le Manoir de la Robertière abritait jusqu'en 2016 un ITEP. Propriété de la commune, nous souhaitons mettre à profit ce foncier exceptionnel pour contribuer à l'attractivité du bourg. En parallèle de la construction d'une salle des fêtes sur le terrain attenant au Manoir, nous envisageons de rénover le Manoir et les deux logements adjacents sur une parcelle de 2500 m² pour un usage à définir autour des objectifs suivants :

- Préservation de la dimension patrimoniale du site ;
- Création d'une destination polarisante au niveau régional ;
- Accessibilité au public et aux habitants du territoire ;
- Association des usages futurs du Manoir et de la salle des fêtes ;
- Apport d'une dimension culturelle à la commune ;

A ce stade, la commune se penche sur la mise à disposition du bâtiment à un porteur de projet privé répondant à ces exigences.

Date de transmission de l'acte: 20/09/2023
Date de réception de l'AR: 20/09/2023

015-211500012-DE_2023_203-DE
A G E D I

Monsieur le Maire explique qu'au titre de la fiche action 05.3 "Réhabilitation du Manoir de la Robertière", le Conseil Départemental du Cantal représentant la Banque des Territoires pourrait être enclin à verser une subvention d'un montant de **HUIT MILLE TROIS CENT SOIXANTE DIX EUROS (8.370,00 €)**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le plan de financement ci-dessous :

Dépenses				Recettes		
Origine	Nature	Montant	Taux	Montant	Taux	Origine
Commune	Etudes	12 050 €		8 370 €	60,00%	BDT
	Topo	1 900 €		5 580 €	40,00%	Commune
Montant HT		13 950 €	0%	13 950 €	100,00%	Montant HT
TVA		2 790 €		2 790 €		TVA
Montant TTC		16 740 €		16 740 €		Montant TTC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander une subvention au Président du Conseil Départemental du Cantal d'un montant de **HUIT MILLE TROIS CENT SOIXANTE DIX EUROS (8.370,00 €)**.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 20 SEP. 2023

publié le 20 SEP. 2023

Date de transmission de l'acte: 20/09/2023
Date de réception de l'AR: 20/09/2023

015-211500012-DE_2023_203-DE
A G E D I